

**CULTURE**

**Cinéma municipal Le Luxy**

Convention avec l'association Europa Cinemas

Année 2010

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le cinéma Le Luxy reçoit depuis trois ans une subvention de l'association Europa Cinémas, à la fois pour la diffusion des films européens et plus spécifiquement pour le travail de diffusion mené en direction des jeunes spectateurs.

En effet, l'association Europa Cinémas a signé une convention avec la Commission Européenne pour promouvoir, en son nom, un travail de diffusion de films européens. Cette association accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion donnée de films européens, particulièrement ceux issus d'autres cinématographies que celles de leur propre territoire. A cette subvention peut s'en ajouter une seconde au titre du travail de diffusion mené autour de films européens à destination du jeune public, ce qui est le cas pour le cinéma le Luxy.

Cette subvention est attribuée après constitution d'un dossier en janvier, reprenant la programmation de l'année précédente. Europa Cinémas évalue ainsi le pourcentage des séances organisées sur les films européens qui répondent aux critères d'obtention de la subvention principale et la part de films européens à destination du jeune public.

Le montant total de ces deux subventions peut s'élever de 12 000 à 13 000 €.

Une convention de partenariat est établie en amont chaque année déterminant ce double engagement avec chaque salle de cinéma, clause incontournable au dépôt du dossier de demande de subventions.

Jusqu'alors, c'est l'AIC qui signait cette convention avec Europa Cinémas. Le cinéma Le Luxy ayant été municipalisé le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'exploitant direct n'est donc plus l'association mais la Ville.

Il convient donc de signer pour l'année 2010, la convention avec Europa Cinémas de façon à permettre à la Ville de continuer à recevoir les subventions susvisées dans le cadre de l'activité de diffusion de films européens au cinéma municipal le Luxy.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver ladite convention avec l'association Europa Cinémas.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention et annexe.

## **CULTURE**

### **Cinéma municipal Le Luxy**

Convention avec l'association Europa Cinémas

Année 2010

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du cinéma Le Luxy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,

considérant que l'association Europa Cinémas, suite à la signature d'une convention avec la Commission européenne, accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion de films européens non nationaux ainsi que des films européens à destination du jeune public,

considérant qu'avant la municipalisation du cinéma Le Luxy, l'Association Ivryenne pour le Cinéma (alors gestionnaire du cinéma) signait chaque année une convention avec l'association Europa Cinémas afin de bénéficier des subventions susvisées,

considérant que Le Luxy ayant été municipalisé, il convient de signer une convention avec l'association Europa Cinémas afin de percevoir les subventions susvisées pour l'année 2010,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention avec l'association Europa Cinémas et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tous les actes y afférant, notamment ceux relatifs au dépôt du dossier de demande de subventions.

**ARTICLE 2** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 NOVEMBRE 2010